

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 FÉVRIER 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

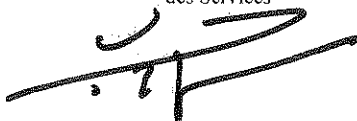
**Actualisation des
périmètres scolaires**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 février 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 18 février 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 février 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services



Amaury de BARBEYRAC

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT,
Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame
RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT,
Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER,
Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD,
Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT,
Madame BÈLE, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT,
Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA,
Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur
ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur
QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur
BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame
FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur
FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur LAMY
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC

Secrétaire de Séance :

Madame MAUVAGE

N° DE DOSSIER : 10 A 04

OBJET : ACTUALISATION DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

RAPPORTEUR : Madame de CIDRAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Selon les chiffres du dernier recensement, la population de la Ville de Saint-Germain-en-Laye est de 43 207 habitants en 2010, s'élevant pour mémoire à 38 423 en 1999.

La population scolaire connaît parallèlement une évolution, avec des différences entre quartiers. La part des moins de 20 ans passe ainsi de 25 % en 1999 à 27 % de la population Saint-Germanoise (recensement 2007), signe d'un rajeunissement de la Ville. Certaines écoles ont des effectifs importants, en augmentation constante, alors que dans d'autres ils se maintiennent difficilement depuis quelques années. Ainsi, les effectifs des écoles maternelles Passy, Ampère et Alsace sont en augmentation alors que ceux des écoles Marcel Aymé et Bois-Joli sont en baisse.

L'école maternelle Bois-Joli qui, à la rentrée scolaire de septembre 2009, a connu une nouvelle fermeture de classe et n'en compte désormais que deux avec moins de cinquante élèves. C'est pourquoi, il est proposé le transfert de ces élèves vers les écoles maternelles Marcel Aymé, Jean Moulin et Bonnenfant dès la prochaine rentrée scolaire.

En effet, l'école maternelle Marcel Aymé sera en capacité d'accueillir une partie des élèves de l'école maternelle Bois-Joli suite aux travaux d'aménagement programmés dans cette école. Les autres élèves de Bois-Joli pourront poursuivre leur scolarité dans les écoles maternelles Jean Moulin et Bonnenfant qui, sans transformation, sont en capacité de les accueillir. Cette proposition, présentée aux parents d'élèves des écoles Bois-Joli et Marcel Aymé dans le cadre du Conseil d'école, a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

Ainsi, il est proposé de transférer :

- vers l'école maternelle Marcel Aymé, les élèves provenant des rues suivantes :
 - rue Jean Jaurès,
 - rue des Sources,
 - impasse Sainte-Catherine,
 - rue Saint-Léger,
 - rue des Marais,
 - rue de la Maison verte.

Les élèves poursuivront leur scolarité à partir du cours préparatoire à l'école des Sources.

- vers l'école maternelle Jean Moulin, les élèves provenant des rues suivantes :
 - allée des Noisetiers,
 - rue des Panloups,
 - rue du Panorama,

Ces trois rues sont intégrées dans le périmètre de l'école élémentaire Jean Moulin pour permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité dans le même groupe scolaire.

- vers l'école maternelle Bonnenfant, les élèves provenant des rues suivantes :
 - ruelle de Buzot,
 - rue de Bergette.

Ces deux rues sont intégrées dans le périmètre de l'école élémentaire Bonnenfant pour permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité dans le même groupe scolaire.

Par ailleurs, il est envisagé, pour des raisons de lisibilité pour les familles, de modifier l'affectation de certaines rues en ne les rattachant qu'à un seul groupe scolaire en supprimant la distinction par numéro pair et impair de l'adresse.

Cette proposition n'aura pas d'incidents notables à court terme, notamment du fait du principe de la poursuite du cycle scolaire dans le même établissement. Par ailleurs, le choix entre les écoles a été fait pour bouleverser le moins possible l'équilibre des effectifs.

Il est proposé d'affecter les rues suivantes à partir de la rentrée scolaire 2010/2011 :

- avenue du Maréchal Foch, affectée au groupe scolaire Alsace/Écuyers,
- rue de Pologne, affectée au groupe scolaire Bonnenfant,
- rue Albert Priolet, affectée au groupe scolaire Ampère,
- rue de Bergette, affectée au groupe scolaire Bonnenfant,
- rue de Fourqueux, affectée au groupe scolaire Schnapper,
- boulevard Victor Hugo, affectée au groupe scolaire Giraud-Teulon,
- rue Léon Désoyer affectée au groupe scolaire Ampère,
- rue de Pontoise affectée au groupe scolaire Alsace/Écuyers,
- rue du Chemin Vert affectée au groupe scolaire Frontenac/Marie Curie.

Conformément à la carte annexée, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les propositions suivantes :

- suppression du périmètre scolaire de l'école maternelle Bois-Joli,
- modification des périmètres des groupes scolaires Marcel Aymé/Les Sources, Jean Moulin et Bonnenfant pour absorber le périmètre de la maternelle Bois-Joli,
- modification de l'affectation de certaines rues en ne les rattachant qu'à un seul groupe scolaire en supprimant la distinction par numéro pair et impair de l'adresse.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte les propositions suivantes :

- suppression du périmètre scolaire de l'école maternelle Bois-Joli,
- modification des périmètres des groupes scolaires Marcel Aymé/Les Sources, Jean Moulin et Bonnenfant pour absorber le périmètre de la maternelle Bois-Joli,
- modification de l'affectation de certaines rues en ne les rattachant qu'à un seul groupe scolaire en supprimant la distinction par numéro pair et impair de l'adresse.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines



500 m

0

le 28.01.2010